

aucune ingérence. Un aspect de cette question est évidemment le statut du Vietcong. Il ne s'agit pas vraiment de leur représentation à une table de conférence quelconque, mais plutôt de leur participation dans le cadre de la structure politique ultime du pays. Ce sont véritablement les problèmes cruciaux à résoudre, à l'égard desquels, je crains, les positions des parties sont aussi éloignées que jamais les unes des autres.

Il n'appartient certainement pas au Canada, pas plus qu'à d'autres, de dicter au peuple sud-vietnamien comment il lui faut mener ses affaires. J'ai fait savoir nettement que nous estimons que le maintien du partage actuel du Vietnam en deux collectivités est probablement inévitable pour le moment, n'était-ce que pour permettre aux cicatrices ouvertes par les conflits du dernier quart de siècle de guérir et à de nouvelles dispositions pour la réunification du Vietnam d'être prises d'un commun accord. Il appartiendra au peuple des deux parties du Vietnam de décider de l'heure et des conditions où l'on pourra raisonnablement faire les premières démarches vers la réunification. Je suis persuadé qu'au Vietnam il existe le même désir fondamental de réunification que dans d'autres pays divisés. D'autre part, d'après certaines déclarations récentes, je suis d'avis que les deux factions savent de façon pratique que la réunification ne se fera probablement pas du jour au lendemain.

Quelles que soient les perspectives d'une réunification véritable prochaine, j'espère que, une fois les hostilités terminées, on posera les fondements d'une réconciliation réelle entre les deux collectivités. Je me rends compte que cela ne peut se faire ni rapidement ni facilement. Mais je suis sûr qu'il y a beaucoup à dire en faveur de l'ouverture prochaine des voies qui répondent aux intérêts du peuple du Vietnam des deux côtés de la ligne temporaire qui les divise. J'ai à l'esprit, en particulier, des questions telles la réunification des familles, l'établissement d'un minimum d'installations de communications et l'institution d'échanges commerciaux fondés sur un avantage mutuel. C'est à partir de ce noyau d'intérêts communs que, à mon avis, les bases d'une réunification éventuelle seront le plus solidement posées. Si une présence internationale au Vietnam pouvait prêter ses bons offices en ce sens, j'espère que ces questions pourront être explorées.

J'ai déjà, au début de mon exposé, commenté les récents développements constitutionnels du Sud-Vietnam. Nous accueillons avec joie ces développements qui aboutiront vraisemblablement à l'élection d'un gouvernement vraiment représentatif avant la fin de l'année en cours. Nous aimons croire que, une fois les hostilités terminées et le présent conflit réglé, la structure constitutionnelle qui s'élabore actuellement sera assez forte et assez flexible pour concilier tous les secteurs de la population sud-vietnamienne qui sont prêts à jouer un rôle pacifique dans la vie politique du Sud-Vietnam.

La dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre, j'ai dit que les propositions portant sur la neutralisation, en temps opportun, non seulement du Vietnam mais peut-être d'une plus grande partie du Sud-Est asiatique étaient méritoires. Je continue de croire que de telles propositions peuvent très bien offrir des perspectives d'accords politiques dans cette région.